CCE – 034M
C.P. – P.L. 56
Intimidation et
violence à l'école

Miser sur les jeunes

Mémoire de La Fondation de la tolérance
déposé à la Commission de la culture et de l'éducation

Consultations sur le projet de loi 56,
Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école

Mars 2012

Introduction

La Fondation de la tolérance salue le projet de loi comme une mesure importante pour lutter contre l'intimidation. Il aura un grand impact sur la vie des jeunes : pour cette raison, il nous paraît essentiel que ces derniers ne soient pas écartés du processus d'élaboration des politiques ou vus simplement comme les bénéficiaires de la loi.

Étant l'oreille attentive des jeunes depuis plus d'une décennie, nous savons que ces derniers ont beaucoup à apporter dans la lutte contre l'intimidation et qu'ils n'attendent souvent qu'une opportunité de le faire.

Qui sommes-nous?

La Fondation de la tolérance est un organisme à but non-lucratif qui œuvre depuis 16 ans dans les écoles secondaires du Québec sur les questions de tolérance, de respect et d'ouverture à la diversité sous toutes ses formes. Initiative lancée par des Québécois de toutes origines soucieux de bâtir une société inclusive, La Fondation s'active depuis à éduquer les jeunes aux conséquences de l'intolérance et du non-respect de l'Autre.

L'importance de sa mission a été soulignée par de nombreux prix dont, en 2010, le Prix Droits et Libertés décerné par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ainsi que la Médaille de la Paix, remise par le Regroupement des YMCA du Québec.

Au cours de son existence, c'est plus de 355 000 jeunes que La Fondation a rencontré et outillé à adopter des comportements pacifiques et empreints de respect.

Année après année, les écoles nous invitent, certaines depuis plus de 10 années consécutives. Suite à nos ateliers, 84% des jeunes disent mieux comprendre l'intimidation et ses mécanismes; jusqu'à 87% affirment avoir l'intention de s'engager dans la lutte pour faire cesser l'intimidation. Les enseignants et intervenants se réfèrent à notre contenu dans leurs interventions suite à notre passage pour mieux ancrer le message chez les jeunes. Nous avons une liste d'attente qui s'allonge d'année en année.

Nous sommes le seul organisme qui se rend dans les écoles publiques et privées, françaises et anglaises et ce, partout sur le territoire du Québec et ailleurs au Canada (Ontario, Maritimes, Alberta). Notre expertise fait de nous une référence unique en ce qui a trait au civisme et la citoyenneté à l'école.

Notre expertise sur la lutte à l'intimidation

Depuis 2009, La Fondation de la tolérance a discuté avec plus de 33 000 jeunes de secondaire 1 et 2 de l'intimidation sous toutes ses formes et de leur rôle dans la lutte contre ce fléau. Notre équipe de jeunes professionnels visite les écoles en s'y installant pendant une semaine pour dispenser jusqu'à 15 ateliers. Au cours d'un de ces ateliers d'une heure, nommé la *Caravane de la tolérance*, les élèves sont amenés à mieux comprendre les mécanismes de l'intimidation. Ils réalisent surtout, à travers les jeux et les discussions, à quel point ils sont des acteurs clefs pour y mettre fin.

L'atelier vise à les outiller pour réagir positivement et pro-activement au harcèlement subi par leurs pairs. À l'aide de la technique du théâtre forum, les élèves peuvent tester leurs propositions pacifiques à des situations d'intimidation. La Caravane offre également aux élèves un espace d'expression sécuritaire où ils puissent exprimer leurs préoccupations en dehors du cadre des cours. Nous observons que les élèves se confient à nos animateurs plus facilement puisque ces derniers ne sont pas issus du milieu scolaire.

À chaque visite dans les écoles, notre équipe de professionnels établit, à l'aide de la direction et du personnel scolaire, un état des lieux des manifestations d'intimidation dans le milieu.

Nous sommes donc en mesure de réaliser un diagnostic des ressources en place dans les écoles pour lutter contre l'intimidation mais surtout, de **la manière dont les politiques et protocoles sont vécus et perçus par les élèves**.

Nos constats

Dans les 100 écoles que nous avons visitées au cours des 3 dernières années, un constat se dégage : **quand les directions d'écoles écoutent et consultent les jeunes dans la recherche de solution, les politiques et procédures qu'ils mettent en place sont efficaces et respectées**. Malheureusement, nous constatons que le processus d'élaboration des protocoles et politiques les écarte ou les ignore trop souvent.

Le projet de loi fait un pas dans la bonne direction en exigeant des directions d'école qu'elles soutiennent les comités d'élèves qui veulent faire leur part dans la lutte contre l'intimidation. Il faut selon nous faire plus, et exiger que les élèves participent activement à l'élaboration du plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation.

Il faut donner aux jeunes les moyens de prendre la place qui leur revient dans ce débat. On parle partout dans la recherche scientifique à ce sujet du rôle des témoins comme étant déterminant. Dans la moitié des cas d'intimidation, il y a des témoins; lorsqu'ils interviennent, l'intimidation s'arrête. Il faut donc former les jeunes à la paix, à l'affirmation positive de soi mais surtout, valoriser leur implication et susciter leur participation dans la lutte contre ces comportements.

Les jeunes, des experts

Les jeunes sont les experts dans l'école des questions d'intimidation. Ils savent mieux que quiconque qui est intimidé, par qui il est intimidé, où et quelles formes prennent les manifestations d'intimidation. Ils savent également pourquoi la loi du silence règne. Ils savent pourquoi c'est si difficile de dénoncer l'intimidation, d'aider les victimes.

En les consultant dans la recherche de solution, en écoutant ce qu'ils ont à dire, on s'assure d'avoir des politiques qui seront crédibles et respectées par les élèves et des manières de faciliter la dénonciation qui sont en harmonie avec le vécu des élèves. Plus important encore, on s'assure qu'ils seront des témoins engagés dans la lutte puisqu'ils se sentiront partie prenante tant du problème que de la solution.

Un exemple concret

L'an dernier, nous avons accompagné un groupe d'élèves d'une école secondaire de Montréal dans le cadre d'un de nos projets Empreintes. Le comité ainsi formé a identifié de multiples raisons pour lesquelles les élèves de l'école ne se sentaient pas en sécurité. Le comité a également réfléchi aux solutions pour y remédier. Plusieurs de ces recommandations n'étaient pas identifiables aisément par les adultes de l'école : qui aurait pensé que le faible nombre de micro-ondes dans la cafétéria causait de l'intimidation? (les plus âgés dépassant les jeunes dans la file pour réchauffer leur plat, ôtant les plats des plus jeunes pour placer les leurs, etc.).

Le comité d'élèves a ensuite transmis ses recommandations au directeur, qui a mis en place l'une des recommandations : instaurer une boîte vocale dédiée à la dénonciation de l'intimidation.

Recommandation no 1 : Implication étudiante

Que le comité des élèves ou tout autre comité représentant les élèves soit impliqué ou fasse partie de l'équipe mise en place pour lutter contre l'intimidation;

Communiquer aussi avec les élèves

Mais il y a une seconde étape : il faut s'assurer que les jeunes sont bien au fait des politiques et des protocoles qui s'appliquent quand ils dénoncent, vivent ou exercent des comportements d'intimidation.

L'erreur la plus fréquemment commise par les directions d'école est d'assumer que les élèves sont au courant des politiques concernant l'intimidation. Durant les ateliers que nous donnons, les jeunes nous avouent bien souvent ne pas avoir connaissance des procédures et ce, même si ils ont assisté à une tournée des classes ou une présentation par la direction en début d'année.

Le projet de loi réitère à plusieurs reprises l'importance de communiquer clairement et efficacement avec les parents et le personnel scolaire. Il nous semble primordial d'insérer dans le projet de loi l'obligation, pour la direction, de communiquer en premier lieu avec les élèves.

L'obligation d'instaurer une session d'information sur le civisme est une bonne première étape. Toutefois, dans les milieux qui ont déjà mis en place une telle mesure, nous constatons que ce n'est pas suffisant. Les intervenants de plusieurs écoles ont été étonnés de réaliser, lors des ateliers que nous donnions dans leur école, combien leur message avait été peu retenu par les élèves et combien ces derniers semblaient ignorer qui, dans l'école, pouvait les aider s'ils sont victimes d'intimidation.

Hors, des politiques d'aide qui ne sont pas connues sont inutiles et mettent en danger la vie des jeunes qui sont à risque.

Un obstacle à la dénonciation

Par ailleurs, lorsque les conséquences aux comportements d'intimidation et le processus de suivi des plaintes n'est pas connu des élèves, ces derniers estiment inutile de dénoncer puisque, pour utiliser leurs mots, « ça ne sert à rien ». Dans de nombreuses écoles avons-nous constaté que les jeunes ne recouraient pas à la dénonciation puisqu'ils étaient persuadés qu'aucunes actions ne seraient entreprises ou que ces dernières seraient sans effets.

Lorsqu'on connaît la réticence naturelle des jeunes à faire fi de la connotation extrêmement chargée de la dénonciation (vue comme une transgression de la solidarité estudiantine) pour signaler des comportements abusifs, on comprends qu'il est essentiel de leur faire comprendre que leurs démarches sont prises au sérieux et font l'objet d'un protocole rigoureux, connu de tous et efficace.

Seule la répétition du message et la diversité des moyens de communication permettent de s'assurer que tous les élèves auront bien compris les mesures en place et les personnes-ressources à leur disposition.

À cet effet, un message provenant des pairs a plus de poids qu'une communication provenant des adultes. Le rôle des élèves à cette étape du processus s'avère crucial. S'allier le comité étudiant pour aider à faire passer le message est une stratégie qui porte fruit.

Les élèves du comité Empreintes de l'an dernier ont ainsi réalisé une série de capsules radio qui ont été transmises par intercom au début de chaque période de classe pendant une semaine, afin d'annoncer l'inauguration de la boîte vocale de dénonciation. En plus de donner l'opportunité à des élèves de prendre la parole publiquement et de faire preuve de leadership, cette manière de procéder présentait le nouvel outil sous une image favorable aux autres élèves.

Recommandation no 2 : Communication et persévérance

Que les protocoles de traitement de réception des plaintes, de suivi, les procédures applicables et les personnes-ressources dédiées à la lutte contre l'intimidation soient communiqués de manière claire et répétée aux **élèves** et ce, tout au long de l'année scolaire.

Épauler les équipes-écoles

Finalement, nos visites dans les écoles nous permettent aussi de constater combien les équipes écoles ont de lourdes tâches. Déjà débordées, il nous paraît difficile de concevoir comment le personnel en place sera capable de répondre aux obligations du plan d'action de manière responsable et cohérente. Une coordination des actions entreprises nous semble le défi le plus saillant des équipes écoles, qui travaillent trop souvent en silo au sein de leur milieux

Recommandation no 3 : Ressources

Que les établissements scolaires bénéficient du support financier nécessaire pour faire face à ces nouvelles exigences de manière responsable et cohérente.

Conclusion

Nous plaidons donc pour une plus grande inclusion des jeunes dans l'élaboration des politiques et des protocoles sur l'intimidation, problématique sur laquelle ils détiennent une grande expertise et qui les concerne au premier plan.

Nous sommes engagés tous les jours envers les écoles et les jeunes pour les aider à faire face à l'intimidation. Nous nous mettons également à la disposition des élus afin de partager notre expertise sur la question et collaborer avec eux pour faire de nos écoles des milieux sécuritaires pour tous.